

## Commémoration du bicentenaire de la mort de Claude-Nicolas LEDOUX - Subvention exceptionnelle au Département du Doubs

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Claude-Nicolas LEDOUX (1736-1806) fut un architecte reconnu de son temps comme l'un des 5 ou 6 architectes du XVIIIe siècle. Architecte, philosophe, bâtisseur visionnaire, poète utopiste de la ville idéale, son oeuvre et sa pensée dépassent largement notre époque.

Peu de ses ouvrages subsistent aujourd'hui, mais deux éléments d'importance sont encore visibles en Franche-Comté : le Théâtre Municipal à Besançon et la Saline Royale à Arc-et-Senans, par ailleurs inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Département du Doubs, propriétaire de la Saline Royale, propose à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la mort de Claude-Nicolas LEDOUX, une année de manifestations tant à Besançon qu'à Arc-et-Senans.

Une des actions développées par le Département du Doubs intitulée «les jeunes découvrent le génie de Ledoux et la pensée des Lumières» s'adresse particulièrement aux jeunes de tout le département.

La Ville de Besançon entend soutenir l'action du Département du Doubs en allouant une subvention exceptionnelle de 40 000 €.

En cas d'accord, cette somme de 40 000 € sera prélevée au chapitre 65.324/65733 CS 10032 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022 du budget primitif 2006.

Le Conseil Municipal est invité à :

- apporter son soutien à ce projet,
- se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 40 000 € au Département du Doubs,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toute convention à intervenir dans ce cadre avec le Département du Doubs,
- autoriser le transfert de crédits mentionné précédemment.

«**M. LE MAIRE :** Il y a une très belle commémoration du bicentenaire de la mort de Ledoux, donc nous avons tenu à être aux côtés du Département pour cette opération tout à fait importante. C'est rare que nous accordions une subvention au Département, c'est plutôt dans l'autre sens habituellement mais là on a tenu à s'associer à cette collectivité.

**M. Pascal BONNET :** Vous avez dit vous-même que c'était rare. Qu'est-ce qui nous amène à nous associer au Département parce que je ne me souviens pas qu'on ait subventionné la Région ou le Département pour des opérations de ce type jusqu'alors ?

**M. LE MAIRE :** C'est rare mais je pense que c'est une opération exceptionnelle. Des manifestations seront organisées à Besançon puis nous avons le théâtre...

**Mme Paulette GUINCHARD** : C'est mettre aussi en valeur le théâtre et ce qu'a fait Claude-Nicolas Ledoux ici à Besançon, tout simplement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.*